

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

Défense.

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Lucien GAUTIER,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jacques Ménard, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Jacques Boyer-Andrivet, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Michel Kauffmann, Armand Kientzi, Louis Le Montagner, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jean Péridier, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Jacques Sanglier, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexes 50 et 51), et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexes 42 et 43) (1976-1977).

---

Loi de finances. — Défense nationale - Armée - Armement.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>Caractéristiques générales du budget de l'armée de terre</b> .....	5
I. — Caractéristiques générales du budget des forces armées.....	5
II. — Présentation générale du budget de l'armée de terre.....	7
<b>Dépenses de fonctionnement</b> .....	9
I. — Physionomie générale du titre III.....	9
II. — Analyse des principales mesures nouvelles.....	10
III. — Mesures de réorganisation interne.....	15
IV. — Conclusion sur le titre III.....	17
<b>Dépenses en capital</b> .....	19
I. — Physionomie générale du titre V.....	19
II. — Principaux programmes prévus pour 1977.....	20
III. — Conclusion sur le titre V.....	23
<b>Conclusion générale</b> .....	25
<b>Annexe</b> .....	29

Mesdames, Messieurs,

A la fin de son rapport pour avis sur le budget 1976 des Forces terrestres, notre prédécesseur, M. Pierre-Christian Taittinger, soulignait que le pays était à l'heure du choix et du réalisme : ou les armées recevaient des ressources à hauteur des ambitions nationales ou il fallait accepter de ramener cette volonté dans la limite des dotations budgétaires accordées.

Or, un événement majeur est venu en juin dernier dénouer ce dilemme : le vote de la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982. Rappelons que, reconnaissant la nécessité d'un effort financier accru en faveur de la défense pour permettre la modernisation équilibrée des armées, cette loi définit les traits caractéristiques de la programmation des principaux équipements des forces nucléaires et des forces classiques et précise l'évolution des crédits et le volume des livraisons de certains matériels majeurs dans la période considérée.

C'est pourquoi il convient d'apprécier le projet de budget 1977 non seulement par rapport à celui de 1976 mais aussi et surtout par comparaison avec la loi dite de programmation militaire dont il traduit financièrement la première tranche.

Mais il faut aussi avoir présentes à l'esprit les incidences que le budget précédent — budget de transition entre la troisième loi de programme et la loi de programmation — a sur le budget 1977 : rattrapage des retards pris au cours des dernières années, apurement des difficultés de trésorerie de 1976, ces difficultés s'ajoutant à la nécessité de faire face aux hausses économiques.

Pour ces raisons, le budget 1977 est donc un budget de style nouveau marqué par le passé, dépendant du présent et très lié à l'avenir, un budget qu'il n'est pas exagéré de qualifier de difficile.

## CHAPITRE PREMIER

### CARACTERISTIQUES GENERALES DU BUDGET DE L'ARMÉE DE TERRE

Avant de schématiser les caractéristiques générales du budget de l'Armée de Terre, il paraît souhaitable de rappeler les tendances principales du budget des Forces armées.

#### I. — Caractéristiques générales du budget des Forces armées.

##### A. — Note liminaire :

— pour rendre le budget de 1977 comparable à celui de 1976, il faut déduire des crédits de 1977 le solde des transferts intervenus avec d'autres ministères, soit 9 961 millions de francs. Cette somme résulte de l'inscription au budget de la défense pour 1977 de la participation aux charges de pensions civiles et militaires qui figuraient antérieurement aux charges communes du ministère des finances. Les indications chiffrées figurant dans le texte ci-après tiennent compte de cette déduction.

— au cours de la discussion du budget de la Défense devant l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Défense a informé les députés qu'il serait possible de redéployer ou de ne pas annuler un volume de 1 326 millions de francs d'autorisations de programme disponibles sur des budgets antérieurs, mesures permettant de compléter celles inscrites au budget de 1977.

Intéressée pour 442 millions de francs, l'Armée de Terre pourra augmenter ses commandes de fabrication d'armement de :

- 30 chars AMX 30 ;
- 11 postes de tir HOT ;
- 30 chars AMX 10 PPC ;
- 18 pièces de mortier de 120.

La présente analyse du budget de la section Forces terrestres ne tient pas compte — sauf mention particulière — des incidences de cette adaptation.

B. — *Chiffres caractéristiques :*

— par rapport au produit national brut, le budget de la Défense représente : 3 % en 1976, 3,1 % en 1977 (produit national brut estimé à 1 890 milliards de francs) ;

— par rapport aux objectifs de la programmation militaire 1977-1982, le budget de la Défense s'établit ainsi :

la programmation avait donné deux indications pour les crédits de paiement globaux 1977 : en valeur : 58 milliards de francs, en pourcentage du budget de l'Etat : 17,55 % ;

le budget de la défense est de 58 415 millions de francs, ce qui correspond à 17 54 % du budget de l'Etat ;

la programmation avait prévu que l'équilibre entre dépenses ordinaires et dépenses en capital s'établirait en 1977 à 58,8 % pour les premières et 41,2 % pour les secondes ;

dans le budget, cet équilibre s'établit respectivement à 59 et 41 % (abstraction faite des transferts de dépenses intervenus entre titres, l'équilibre serait de 58,9 et 41,1 %) ;

— par rapport au budget de l'Etat, le budget de la Défense représente : 17,06 % en 1976, 17,54 % en 1977 ;

— par rapport au budget général de la nation, le niveau du budget de la Défense s'apprécie ainsi (en millions de francs) :

		Accroissement par rapport à 1976.
Budget général .....	333,452	13,81 %
Budget de la Défense .....	58,412	16,8 %

— enfin la comparaison du budget militaire 1977 avec le budget de la Défense initial de 1976, telle qu'elle apparaît au tableau I (1), indique un accroissement de 18,7 % des dépenses ordinaires et de 14,2 % des dépenses en capital, l'ensemble du budget augmentant de 16,8 %.

C. — *La répartition des crédits de paiement entre sections budgétaires* fait l'objet du tableau II (2).

On y constate que la proportion des crédits de la section Forces terrestres dans le budget de la Défense passe de 27,5 % à 27,2 % de 1976 à 1977.

---

(1) Voir annexe page 29.

(2) Voir annexe page 30.

D. — *Dépenses en capital* :

les dépenses en capital figurent désormais aux titres V et VI, ce dernier ayant été nouvellement créé pour recevoir des crédits de subventions qui figuraient ailleurs dans les budgets de la Défense précédents. Les crédits inscrits au titre VI sont négligeables en regard du total de ceux figurant au titre V.

II. — **Présentation générale du budget de l'Armée de Terre.**

A. — En 1977, le budget de l'Armée de Terre s'élèvera à 15 863 millions de francs de crédits de paiement pour l'ensemble des dépenses ordinaires (titre III) et des dépenses en capital (titre V) (1), ce qui correspond à une augmentation de 15,27 % par rapport au budget voté en 1976.

Les crédits correspondant aux *dépenses ordinaires* se montent à 10 437 millions de francs, soit un accroissement de 17,9 % par rapport à 1976.

Une part importante de ces ressources (65,5 %) est consacrée aux rémunérations et charges sociales.

La première tranche de la déflation en personnel du contingent, décidée dans le cadre de la réorganisation, se traduit par la diminution de 1 500 postes moyens d'hommes du rang ce qui, dans la réalité, conduira à une réduction de 4 500 appelés au 31 décembre 1977.

En ce qui concerne les *dépenses en capital*, le montant des autorisations de programme (6 178 millions de francs) représente un accroissement de 5,65 % par rapport à 1976 ; celui des crédits de paiement (5 425 millions de francs), une augmentation de 10,50 %.

Le projet de budget de l'Armée de Terre a été établi avec le souci de maintenir la cohérence entre les ressources financières et les objectifs figurant dans la loi de programmation. En toute logique, le budget 1977 aurait dû reproduire intégralement la première tranche de celle-ci.

Cette solution n'a pas pu être retenue, d'une part parce que les plafonds budgétaires imposés étaient inférieurs aux enveloppes financières utilisées pour la programmation, d'autre part parce qu'il

---

(1) Ce total ne comprend pas la part des crédits inscrits à la Section commune (chapitre 31-91) au titre de la revalorisation et de l'aménagement des soldes de l'Armée de Terre en 1977.

était indispensable d'assainir la gestion que les insuffisances de crédits accumulées depuis plusieurs années avaient gravement détériorée.

Malgré ces difficultés, la réorganisation de l'Armée de Terre dont les grandes lignes ont été arrêtées dans la loi de programmation sera poursuivie en 1977.

En définitive, le budget 1977 de l'Armée de Terre est essentiellement marqué par un effort d'assainissement s'appliquant aussi bien sur le titre III que sur le titre V.

B. — L'examen des tableaux I et II permet de constater que :

— l'augmentation du budget des Forces terrestres (15,27 %) est inférieure à celle du budget de la Défense (16,8 %) ;

— la part du budget des Forces terrestres dans le budget de la Défense est inférieure en 1977 (27,2 %) à ce qu'elle était en 1976 (27,5 %).

C. — Les tableaux III et IV (1), donnent respectivement la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement par catégories de dépenses. Le tableau V (2), indique l'évolution du budget des Forces terrestres, par rapport au budget de la Défense, depuis 1975.

Ce dernier tableau fait apparaître une progression de la part des autorisations de programme dans le titre V et surtout dans le titre III, progression qui traduit essentiellement l'effort fait en faveur de l'entretien des matériels programmés dans le budget 1977. Quant aux crédits de paiement, il faut noter une régression, essentiellement dans le titre V.

Votre rapporteur se propose maintenant d'étudier successivement chacun des titres.

---

(1) Voir annexe pages 30 et 31.

(2) Voir annexe page 32.

## CHAPITRE SECOND

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Titre III.

##### I. — **Physionomie générale du titre III.**

Les dépenses de fonctionnement pour 1977 s'élèvent à 10 437,7 millions de francs en crédits de paiement, soit un taux d'accroissement de 17,9 % par rapport au budget voté 1976, auxquels s'ajoutent 950 millions de francs en autorisations de programme au titre de l'entretien programmé des matériels.

Le tableau VI donne la ventilation des mesures nouvelles dans le titre III, par grande catégorie de dépense, et leur comparaison dans le budget 1976 et le projet de budget 1977.

L'examen de ces chiffres permet d'apprécier les possibilités qui seront offertes à l'Armée de Terre en 1977 et appelle les remarques générales suivantes :

— le taux d'accroissement du titre III (17,9 %) est inférieur à celui du même titre du budget de la Défense (18,7 %). En tenant compte des transferts entre sections budgétaires, l'augmentation réelle de 1976 à 1977 atteint cependant 18,4 % ;

— la progression de ce titre est due pour une large part à l'augmentation générale des rémunérations et à l'amélioration de la situation des personnels ainsi qu'à la décision de l'Armée de Terre d'élever le montant des ressources au niveau de besoins souvent incompressibles.

C'est ainsi que, dans le domaine du fonctionnement courant, l'objectif poursuivi a consisté, pour 1977, à supprimer, ou tout au moins à atténuer fortement, les sous-dotations chroniques qui affectaient depuis plusieurs années la plupart des postes figurant à la quatrième partie.

Cet effort d'assainissement, indispensable pour aborder dans des conditions satisfaisantes la première année de la programmation, a porté essentiellement sur :

- l'alimentation ;
- le chauffage ;
- la masse de casernement ;
- l'entretien des matériels programmés ;
- le fonctionnement des services.

De ce fait, il n'a pas pu être envisagé d'améliorer d'une manière significative le niveau des activités et les conditions de vie. Seules les hausses économiques ont été prises en compte afin qu'il ne soit pas inférieur à celui de 1976.

## II. — Analyse des principales mesures nouvelles.

### A. — MESURES INTÉRESSANT LES PERSONNELS

#### *L'évolution des effectifs.*

Les effectifs de l'Armée de Terre prévus pour 1977 sont pratiquement stables en ce qui concerne les personnels de carrière et sous contrat (115 633 au lieu de 115 568), mais enregistrent une diminution de 1 500 postes de personnel du contingent.

Cette réduction d'hommes du rang appelés correspond à la première tranche du plan de déflation qui doit conduire, dans les cinq prochaines années, à abattre les effectifs de 20 000 postes d'appelés.

Quelques modifications sont à signaler :

- création de 320 emplois de colonels et lieutenants-colonels avec diminution correspondante de 320 emplois de capitaines et lieutenants ;
- création de 368 postes de majors gagée par la transformation d'emplois de 53 officiers subalternes et de 315 sous-officiers ;
- transformation de 600 emplois de caporaux et soldats sous contrat en emplois de caporaux-chefs ;
- attribution de 11 039 primes à 10 % pour les sous-officiers ;
- extension du régime général des primes d'engagement aux personnels de la Légion étrangère (première tranche).

### *Le recrutement.*

Grâce au nouveau système de recrutement mis en œuvre l'année dernière, la situation des hommes du rang sous contrat s'est sensiblement améliorée et le déficit a été comblé.

La réalisation des effectifs en sous-officiers de carrière et sous contrat est également excédentaire. Ce fait s'explique par la situation du marché de l'emploi qui freine les départs et par l'attentisme des intéressés qui attendent l'application des nouveaux statuts. Des mesures de gestion sont prises pour aligner les effectifs réalisés sur les effectifs budgétaires, mais il faut souligner que les départs à la retraite sont nécessaires pour assurer un avancement normal et retenir les jeunes qui, trop souvent, quittent les armées dès leur formation terminée. Un effort en faveur des retraités ainsi que le règlement satisfaisant du problème du cumul d'une pension de retraite et d'une rémunération d'activité pourraient améliorer cette situation.

Pour les officiers, l'excédent en effectifs réalisés est dû aux mêmes raisons que celles évoquées pour les sous-officiers. Cependant, les mesures de gestion suffiront à réaliser l'équilibre en 1977.

### *La réforme des statuts.*

La réforme des statuts des personnels militaires comporte des mesures dont certaines ont été mises en œuvre totalement ou partiellement dès 1976 et dont d'autres entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Cela explique l'inscription d'un crédit provisionnel de 1 080 millions de francs au budget 1976 et d'un crédit complémentaire de 644,3 millions de francs au budget 1977, soit un coût global en année pleine de 1 724,3 millions de francs.

Les volets essentiels de cette réforme sont les suivants :

— *amélioration indiciaire des officiers et des personnels non-officiers ;*

— *mesures intéressant le déroulement de carrière des officiers :*

Les décrets statutaires de fin 1975 prévoient une accélération et un rajeunissement de la carrière des officiers des armes. En outre, la pyramide des grades a été améliorée en deux étapes, au 1<sup>er</sup> janvier 1976 et au 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Pour les officiers des services, quatre décrets statutaires ont déjà été publiés. Ils prévoient un déroulement de carrière légèrement plus lent que dans les armes.

D'autres statuts particuliers sont en cours de mise au point en liaison avec les départements des finances et de la fonction publique.

Conformément à la loi, tous ces statuts ont pris ou prendront effet du 1<sup>er</sup> janvier 1976.

Enfin, diverses mesures tendant à favoriser les départs volontaires ont été prises :

— *constitution du corps des majors* : il est prévu la création progressive dans les trois armées, la gendarmerie et les services communs d'un corps de majors qui doit atteindre un effectif d'environ 5 000 personnels (712 dans l'Armée de Terre à la fin de 1977) ;

— *mesures indemnitaires en faveur des sous-officiers* : l'amélioration du classement indiciaire des sous-officiers sera complétée par l'attribution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977, d'une prime de service qui constituera le prolongement des primes d'engagement et d'une prime de qualification destinée à les inciter à poursuivre leur carrière dans les armées après quinze ans de service ;

— *alignement de la situation des personnels féminins sur celle des personnels masculins*.

#### B. — MESURES CONCERNANT L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE MILITAIRE

La poursuite de l'effort important développé en 1976 se manifeste à divers titres dans le projet de budget 1977.

Nous classerons les mesures qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique en deux rubriques : l'amélioration de la situation des appelés et la valorisation des unités dans lesquelles ils sont affectés.

##### *Amélioration de la situation matérielle et de la vie des appelés.*

Dans le projet de budget 1977, le prêt (210 F par mois) devait rester inchangé. Or, au cours des débats budgétaires à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a décidé de l'augmenter d'un franc par jour.

Cette revalorisation souhaitée par beaucoup ne devrait peut-être pas devenir systématique car le prêt du soldat ne peut en aucun cas être considéré comme un salaire.

Indépendamment du prêt, des crédits importants sont prévus pour l'aide sociale en faveur des appelés et de leurs familles : secours aux soldats défavorisés et aux familles, allocation d'aide sociale à celles dont les soutiens effectuent leur service national actif.

Le budget 1977 marque un effort important en ce qui concerne en particulier l'alimentation, l'entretien et les activités des forces. Cependant, il convient d'examiner de plus près la croissance des crédits pour pouvoir porter un jugement de valeur sur l'amélioration des postes auxquels ils sont consacrés :

— l'alimentation augmente de 17,2 %, cette augmentation de dotation prenant en compte l'accroissement de prix des denrées alimentaires depuis octobre 1975 et couvrant une progression de 0,25 F par trimestre jusqu'à la fin de l'année 1977. L'équilibre semble pouvoir être réalisé dans ce poste ;

— le chapitre « Entretien et activités des forces » croît de 16,28 % (de 15 % en réalité si l'on déduit les crédits d'activité des réserves) mais il se répartit inégalement entre la « vie courante » qui croît de 21,8 % et les « activités » qui n'augmentent que de 8,4 %. Que faut-il penser de ces pourcentages ?

D'abord que la croissance de l'article « Vie courante » est liée à l'augmentation massive de la masse « Chauffage, éclairage, force motrice » (+ 36 %) réclamée depuis longtemps par l'Armée de Terre. En effet, les crédits alloués à ce poste n'avaient pas suivi l'effort de modernisation des chaufferies des casernements, grosses consommatrices de combustible. De ce fait, la situation était devenue si critique que le chauffage avait été retiré des budgets de fonctionnement, les chefs de corps se trouvant dans l'impossibilité de maintenir l'équilibre de leur gestion. L'ajustement prévu devrait donc permettre de rétablir un niveau de ressources correspondant aux besoins. Dans le même article, la forte croissance de la masse de casernement (+ 51,15 %) marque le souci de donner aux chefs de corps les moyens de mener une politique d'amélioration du cadre de vie des personnels. Soulignons que cette mesure n'a pratiquement aucune répercussion sur l'entretien des immeubles.

Ensuite que les crédits de l'article « Activités » ne permettent que le maintien des possibilités d'achats de carburants au niveau

de 1976, donc la stagnation du taux de sortie des unités élémentaires. Une hausse des coûts supérieure à celle anticipée rendrait donc très rapidement la situation critique.

Enfin, pour ce qui concerne les autres postes de dépenses entrant dans la « vie courante », les dotations 1977 reprennent les dotations de l'année précédente en les majorant d'une partie des hausses économiques. En particulier la revalorisation de la « masse d'entretien des personnels et dépenses diverses » (M. E. P. D. D.) entreprise depuis 1972 et qui devait augmenter de 130 %, marque un temps d'arrêt (+ 7 %).

Les conditions de vie et de travail sont très dépendantes de l'état des casernements. Or, la faiblesse de l'accroissement des crédits de la cinquième partie du titre III (4,7 %) n'autorise même pas la couverture des hausses économiques particulièrement vives en ce domaine. La dégradation des conditions d'entretien des immeubles ne pourra que s'en trouver accélérée.

#### *Valorisation des unités.*

Nous avons vu que le volume des carburants alloués en 1977 est limité et ne permet pas d'envisager une amélioration de l'activité des unités par rapport à celle de 1976 sauf, dans certains cas, en restreignant les activités des échelons supérieurs.

Mais les possibilités d'instruction et d'entraînement d'une armée très largement mécanisée sont également liées à l'état d'entretien de son matériel. Nous verrons plus loin que l'effort consenti en ce domaine n'aura pas de résultats immédiats.

Enfin, l'entraînement des unités dépend des terrains disponibles : camps de manœuvres et terrains d'exercice. A ce sujet, l'exercice exécuté dernièrement en terrain libre par une grande unité pourrait apporter une solution simple et économique au problème des évolutions des unités sur un terrain réel.

En fait, grâce aux différentes améliorations apportées par le projet de budget 1977, l'Armée de Terre pourra maintenir son effort d'instruction (1) et atteindre un taux de sortie moyen de 90 jours par an, dont une quarantaine de journées en camp ou en terrain libre...

L'idéal est toujours d'atteindre 100 jours...

---

(1) Les dotations du chapitre 53-71 du titre V en faveur des munitions d'instruction doivent permettre de redresser à terme la mauvaise situation dans laquelle se trouve actuellement ce poste.

### C. — ENTRETIEN DES MATÉRIELS PROGRAMMÉS

L'entretien des matériels programmés a bénéficié d'une importante majoration de dotation, mesure essentielle d'assainissement du budget 1977 de l'Armée de Terre se concrétisant par une inscription de 643 millions de francs de crédits de paiement, contre 484 en 1976 et de 950 millions de francs d'autorisations de programme, contre 670 en 1976.

L'inadaptation des ressources aux besoins, due à la fois à l'insuffisance des dotations des années antérieures et à l'écart grandissant entre coût d'entretien d'un parc aux matériels de plus en plus nombreux et crédits budgétaires dont le pouvoir d'achat ne cessait de décroître, a provoqué, en 1976, une situation inacceptable.

Pour remettre à hauteur ce poste qui conditionne à la fois le volume des activités d'entraînement et le niveau de disponibilité opérationnelle des forces, il a été nécessaire de consentir un effort financier particulier, dont l'effet cependant ne pourra se faire sentir, en raison des délais de livraison, qu'à partir de 1978.

### III. — Mesures de réorganisation interne.

La période de programmation doit coïncider avec une réorganisation de l'Armée de Terre visant, d'une part à en alléger les frais généraux, d'autre part à donner aux unités et aux structures une efficacité nouvelle.

Présentée dans ses grandes lignes dans le rapport sur la programmation des dépenses militaires pour la période 1977-1982, cette réorganisation se propose d'assurer une meilleure polyvalence des forces, d'accroître la mobilité des formations, de renforcer l'unité du commandement, de rééquilibrer la répartition géographique des forces et de rendre la mobilisation plus efficace et plus légère.

Dans ce dessein, les opérations suivantes auront été effectuées en 1976 :

— fusion à Metz des états-majors et des organismes de commandement du 1<sup>er</sup> corps d'armée et de la 6<sup>e</sup> région militaire ;

— fusion à Lyon des états-majors et des organismes de commandement des 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> régions militaires, entraînant la dissolution de cette dernière région ;

— création à Grenoble de la 27<sup>e</sup> division alpine par fusion des 17<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> brigades alpines ;

— création de la 14<sup>e</sup> division d'infanterie, fusionnée à Lyon avec la 51<sup>e</sup> division militaire territoriale ;

— création de la 15<sup>e</sup> division d'infanterie, fusionnée à Limoges avec la 43<sup>e</sup> division militaire territoriale ;

— création à Saint-Malo de la 9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine ;

— juxtaposition à Nancy des P. C. de la 4<sup>e</sup> division et de la 61<sup>e</sup> division militaire territoriale.

Les effectifs rendus disponibles par ces opérations et ceux récupérés à la suite de diverses mesures de réorganisation interne ont été affectés dans les unités appartenant, en particulier, aux régiments du corps de bataille. Il s'agissait de près de 4 000 officiers, sous-officiers et hommes du rang.

La réorganisation doit continuer en 1977 selon le schéma général suivant :

— restructuration du 2<sup>e</sup> corps d'armée des forces françaises d'Allemagne entraînant la dissolution d'un certain nombre d'états-majors, de régiments et d'organismes de commandement et de soutien ;

— restructuration du 1<sup>er</sup> corps d'armée implanté en 6<sup>e</sup> région militaire pour former quatre divisions blindées ;

— création d'une division d'infanterie en 1<sup>re</sup> région militaire, à Versailles ;

— dissolution d'un régiment d'infanterie et d'une unité d'instruction.

L'incidence de ces modifications de structure se traduit dans le projet de budget 1977 par une déflation d'effectifs portant sur environ 1 500 postes budgétaires et une économie sensible sur les dépenses de personnels.

A ce sujet, l'Armée de Terre estime que l'ensemble de la réorganisation se traduira, au bout de la période de programmation, par une « non-dépense » de l'ordre de 5 milliards de francs qui, concernant surtout le titre III, permettra de renforcer sensiblement le titre V et de contribuer ainsi à rapprocher les parts respectives que tiennent ces deux titres dans le budget de l'Armée de Terre.

#### IV. — Conclusion sur le titre III.

En tenant compte du transfert de certaines dépenses du titre V au titre III, le titre III de la section Forces terrestres pour 1977 s'accroît de 18,4 % par rapport à celui de 1976, augmentation sensiblement identique à celle du budget de la Défense pour la même période.

Les crédits inscrits à ce titre vont permettre la réalisation complète de la réforme du statut général des militaires, matérialisant ainsi la volonté du Gouvernement de revaloriser la condition matérielle et morale des militaires d'active.

Ils vont également autoriser le nécessaire réajustement des ressources aux besoins et réduire des sous-dotations particulièrement criantes dans des postes de dépenses critiques tels que l'alimentation, le chauffage et l'entretien des matériels programmés, tout en laissant stagner, hélas, l'entretien des immeubles.

Ces crédits vont enfin donner la possibilité de maintenir au niveau de 1976 le volume d'activité des unités en 1977, mais ils sacrifient en revanche l'instruction des réserves.

En fait, le titre III dans son ensemble ne permettra pas tant une augmentation des dépenses de fonctionnement qu'un assainissement au niveau de la gestion des différents chapitres. Son équilibre reste précaire.

Cependant, grâce à certaines dotations satisfaisantes et à la mise en œuvre par l'Armée de Terre d'un plan d'économies et de réorganisation, il est possible de considérer que les crédits du titre III vont lui permettre de créer des bases aériennes pour une amélioration d'avenir.

## CHAPITRE TROISIEME

### DEPENSES EN CAPITAL

#### Titre V.

##### I. — Physionomie générale du titre V.

En 1977, l'Armée de Terre disposera pour son équipement de :

- 6 178 millions de francs au titre des autorisations de programme ;
- 5 425 millions de francs au titre des crédits de paiement.

La comparaison entre le budget de 1976 et de 1977, objet du tableau VII (1), fait apparaître :

- pour les autorisations de programme, une progression de 331 millions de francs, soit, par rapport au budget voté de 1976, un taux de croissance de 5,7 %. Il était, l'année dernière, de 6,5 % ;
- pour les crédits de paiement, une progression de 516 millions de francs, soit un taux de croissance de 10,5 %. Il était du même ordre en 1976 (10,2 %). A remarquer pourtant que leur total est inférieur à ce que la programmation avait prévu.

L'examen des différents chiffres du tableau VII (1), souligne par ailleurs :

- la faiblesse de la croissance des autorisations de programme, bien que celle-ci soit supérieure au taux moyen de leur augmentation dans le budget de la défense (1,3 %) ;

- la disparité importante des taux d'accroissement entre les différents chapitres, qu'il s'agisse d'autorisations de programme ou de crédits de paiement, indice d'une fixation drastique des priorités au niveau de l'Armée de Terre.

Enfin, il faut rappeler que le départ de la programmation était conditionné par l'exécution du budget 1976. Or, la mise en œuvre du plan d'économies destiné à apurer la situation financière de cette même année a entraîné un retard important dans l'engagement des autorisations de programme. Si celles de 1977 étaient insuffisantes, il y aurait lieu de craindre un glissement difficile à rattraper dans la réalisation du contenu physique de la programmation.

---

(1) Voir annexe page 34.

## II. — Principaux programmes prévus pour 1977.

Un rapide examen des chapitres du titre V va permettre de relever les variations de crédits et de faire le point, pour les programmes essentiels, des réalisations envisagées pour 1977 :

### *Etudes.*

(Chapitre 51-71.)

Dotation :

En autorisations de programme . . . . .	556,9 millions de francs.
En crédits de paiement . . . . .	523,5 millions de francs.

La progression de 3,5 % des autorisations de programme est nettement inférieure aux hausses économiques prises en compte au moment de la préparation du budget. De ce fait, le rythme des études va diminuer, certaines étant retardées ou annulées.

Les crédits seront, pour l'essentiel, consacrés :

— d'une part à la poursuite d'études en cours (modernisation de l'AMX 30, blindés de la famille AMX 10, véhicule de l'avant blindé (V. A. B.), canon de 155 à grande cadence de tir (155 G. C. T.), moyens amphibies de franchissement, système de télécommunications Rita, systèmes de surveillance Argus et Drone) ;

— d'autre part au lancement d'études nouvelles (canon de 155 tracté, antichar léger de 1 000 mètres).

*Fabrications d'habillement, couchage, campement, ameublement.*

(Chapitre 53-41.)

Dotation :

En autorisations de programme . . . . .	668,1 millions de francs.
En crédits de paiement . . . . .	551,4 millions de francs.

L'augmentation de 13 % des autorisations de programme et de 22,5 % des crédits de paiement permet d'envisager un effort important qui portera essentiellement sur :

— le renouvellement de 274 000 paquetages ;

— la poursuite des programmes d'équipements opérationnels (combinaisons pour équipages d'engins blindés, vêtement de protection N. B. C., équipements de toile, etc.) ;

— la mise en fabrication de nouveaux matériels (casque nouveau modèle, sac de combat, etc.).

En revanche, en raison du volume des dotations, les programmes « couchage-ameublement » ainsi que certaines réalisations d'articles d'habillement devront être ralentis et étalés dans le temps :

*Fabrications d'armement.*

(Chapitre 53-71.)

Dotation :

En autorisations de programme..... 3 976,6 millions de francs.  
 En crédits de paiement..... 3 404 millions de francs,  
 ce chapitre englobant plus de 60 % des dotations du titre V.

Les pourcentages d'accroissement qui sont respectivement de 8,7 et de 11 % ont obligé l'Armée de Terre à faire des choix qui se traduisent par les commandes de matériels suivantes :

PROGRAMMES	NOMBRE de matériels (1).
<i>I. — Matériels inscrits dans l'annexe à la loi de programmation.</i>	
AMX 10 RC .....	10
Roland .....	17 postes de tir, 820 missiles.
V. A. B. ....	100
Arme 5,56 .....	26 000
Hot .....	21 postes de tir et 409 missiles.
Rita .....	7 % des composants.
Milan .....	140 postes de tir et 5 000 missiles.
<i>II. — Autres matériels.</i>	
Radars Sirocco .....	10
Remorques G. T. ....	250
Moyens légers de franchissement.....	100
Tracteurs chargeurs.....	34
Postes radio TRVP 13 et 213.....	2 088
Roquettes de 89 m/m.....	50 000
Munitions d'instruction et autres munitions de guerre.....	Pour un montant de 1 000 millions de francs environ.

(1) Il convient d'ajouter au volume de matériels figurant ci-dessus, l'augmentation de commandes que permet le redéploiement de 442 millions de francs d'autorisations de programme des budgets antérieurs : 30 AMX 30, 11 postes de tir de Hot, 30 AMX, 10 P. P. C. 18 mortiers de 120.

A remarquer que, malgré les dernières mesures décidées par le Ministre de la Défense, aucun hélicoptère SA 341 ne sera commandé en 1977 et que la part des engins blindés (famille AMX 10

en particulier) diminue fortement (1). L'effort est porté sur les matériels d'artillerie, les matériels du génie, l'électronique et les munitions.

*Infrastructure.*

(Chapitres 54-51, 54-61, 54-62.)

Dotation :

En autorisations de programme..... 806,4 millions de francs.  
 En crédits de paiement..... 764,4 millions de francs.  
 En variation, respectivement, de — 6,32 % et + 6,35 %.

L'examen détaillé des autorisations de programme consacrées aux travaux en métropole fait apparaître la répartition suivante entre les grands postes :

	Millions de francs.
Casernements neufs (147 millions de francs en 1976 et 185 millions de francs en 1975).....	120
Rénovation :	
Programme principal .....	70
Programme complémentaire .....	75
Programme chauffage .....	75
Mécanisation des forces, rénovations ponctuelles liées à la réorganisation .....	90
Ecoles, camps, champs de tir.....	145
Couverture des hausses, logement des cadres célibataires, infrastructure A. L. A. T.....	51,9

Ces dotations sont notoirement insuffisantes, d'autant plus qu'une partie d'entre elles devront couvrir des dépenses liées au redéploiement de l'Armée de Terre. De ce fait, les crédits seront appliqués, pour l'essentiel, aux programmes suivants :

— construction d'une caserne à Châteaulin pour un régiment d'infanterie et d'un quartier à Chambéry pour un bataillon de chasseurs.

Le financement d'une troisième opération (réalisation de casernements à Pau-Idron et à Pau-Le Hameau) a dû être reporté ;

— installation du chauffage central dans les bâtiments pour hommes du rang. Ce programme porte sur 90 casernements et devrait être terminé en 1978. Fin 1976, 70 installations seront réalisées ;

---

(1) Voir renvoi (1) au tableau de la page précédente.

— revalorisation des casernements anciens. Ce programme principal porte sur une tranche de 50 casernements et ne sera achevé qu'en 1979 en raison de la faiblesse des dotations des années 1967 à 1972.

S'y ajoute une série d'opérations ponctuelles portant sur les casernements ne figurant pas au programme principal et destinées à pallier les insuffisances les plus criantes ;

— adaptation des casernements aux besoins des forces. Il s'agit de moderniser les installations techniques des unités dotées de matériels nouveaux et de permettre le lancement d'une première tranche de travaux liés à la réorganisation. A noter cependant que, pour la plupart, ces travaux ne constituent pas des opérations nouvelles et figuraient dans les planifications antérieures ;

— travaux dans les écoles, les camps, les établissements dont, en particulier, continuation de construction de l'école de Draguignan et de deux stands de tir.

### III. — Conclusion sur le titre V.

Encore plus déséquilibré que l'année dernière par rapport au titre III, le titre V du projet de budget 1977 est inadapté aux besoins de l'Armée de Terre, tels qu'ils ont été définis par la loi portant approbation des objectifs militaires pour la période 1977-1982.

Après les difficultés liées aux insuffisances de trésorerie en 1976, la faiblesse des dotations en autorisations de programme va entraîner en 1977 un retard dans les études, une inadaptation des fabrications aux objectifs de la loi de programmation et un freinage des travaux d'infrastructure.

Cette situation qui va provoquer un décalage dans l'équipement de l'Armée de Terre (1) et prolonger encore l'attente d'une amélioration de la qualité de la vie dans les casernes nécessitera, dès le prochain budget, la prise de mesures financières adéquates pour remettre le plan d'exécution de la programmation à son niveau normal.

---

(1) Le redéploiement d'un certain volume d'autorisations de programme provenant de budgets antérieurs, mesure annoncée par le Ministre de la Défense lors de la discussion du budget des Forces armées devant l'Assemblée Nationale, permettra cependant d'augmenter les commandes de matériels majeurs.

## CHAPITRE QUATRIEME

### CONCLUSION GENERALE

Votre commission estime qu'après une année difficile, le budget 1977 apporte à l'Armée de Terre de sérieuses raisons d'espérer mais aussi des occasions de douter.

Parmi les faits positifs, elle retient d'abord que la dotation proposée correspond pratiquement à la première annuité de la loi de programmation et que, si l'exercice 1976 est liquidé dans de bonnes conditions, les crédits du titre III vont permettre de sauvegarder la vie courante et le niveau d'activité des forces. Elle se réjouit, en outre, de l'augmentation d'un franc par jour du prêt du soldat à partir de juillet prochain.

Elle reconnaît ensuite la réalité de l'effort qui a été accompli pour terminer la mise en application de la réforme des statuts, traduisant la volonté du Gouvernement d'améliorer la condition matérielle des cadres militaires.

Elle comprend enfin parfaitement qu'entre la fin du régime des lois de programme et le début de celui de la loi de programmation, tout ne pouvait pas être facilement et rapidement remis en ordre dans le domaine militaire alors que la conjoncture économique nationale est médiocre.

Mais elle regrette la faiblesse des autorisations de programme qui ont été allouées aux forces terrestres au niveau du titre V, cette insuffisance entraînant un grave retard dans les études, un freinage trop important des travaux d'infrastructure et le report de nombreuses commandes d'armement qui provoque un ralentissement du rythme de réalisation des objectifs physiques de la loi de programmation. A ce sujet, elle se demande si la « guerre » des crédits de paiement qui a sévi lors de l'exécution des lois de programme ne va pas se transformer maintenant en une « guerre » des autorisations de programme où l'Armée de Terre, comme les autres armées, seront encore perdantes.

Elle craint aussi que les critiques qui ont dernièrement été entendues concernant le niveau comparé des titres III et V ainsi que le renouveau des discussions au sujet du volume des effectifs de l'Armée de Terre et de la justification du service militaire actuel ne fassent monter de nouveaux périls dont cette armée pourrait se passer.

C'est pourquoi, pour conclure, votre commission se propose, d'une part, de rappeler une obligation impérative au sujet de la loi de programmation et, d'autre part, de formuler des remarques portant sur l'équilibre des titres III et V dans le budget de l'Armée de Terre.

La réforme des statuts a permis aux militaires d'active de voir leur situation matérielle — en particulier leurs émoluments — obtenir la parité avec celle des autres catégories de citoyens. La loi de programmation est venue compléter cet effort en faveur des personnels par un plan d'équipement progressif et cohérent.

En effet, le rapport qui accompagne ce texte donne aux armées la certitude de voir se réaliser un certain volume d'équipement dans un délai précis, prévoit une croissance régulière — jusqu'à 20 % du budget de l'Etat — du budget de la Défense et il formule, en crédits de paiement et par section, les dotations prévues pour l'exécution de la programmation.

Cette loi qui permet enfin aux armées de sortir du dilemme : négliger les personnels ou sacrifier les matériels, se caractérise par son aspect global. De ce fait, son exécution dans son intégralité est impérative.

Il est donc nécessaire que la dotation en autorisations de programme permette d'utiliser complètement les crédits de paiement qu'apportent les lois de finances successives couvrant la période 1977-1982. Dans le cas contraire, la loi de programmation perdrait toute valeur et toute crédibilité.

En rappelant cette impérieuse nécessité, votre commission souligne que, comme un retard dans cette adéquation est enregistré dans le budget 1977, il conviendra obligatoirement de le rattraper dans les futures lois de finances.

Nombreux sont ceux qui prétendent — sans jamais en donner des raisons acceptables — qu'à l'intérieur du budget de la défense, les parts du titre III et du titre V devraient sensiblement « s'équilibrer ».

Votre commission estime que, si les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement doivent naturellement être *harmonisées*, il n'est pas possible d'envisager une *égalité de répartition* entre les deux titres, cela en particulier pour les forces terrestres. La loi de programmation a d'ailleurs prévu une ventilation des crédits entre les deux titres qui fixe, pour l'ensemble des armées, une part de 52,2 % en faveur du titre III et de 47,8 % en faveur du titre V, à l'horizon 1982.

Il faut ajouter que, dans le contexte actuel d'évolution des salaires de la fonction publique, il est tout à fait normal que les dépenses de personnels croissent quantitativement plus que celles relatives aux équipements. De plus, dans l'Armée de Terre, l'entretien et l'instruction des personnels portent sur des effectifs beaucoup plus importants que dans les autres armées et l'entretien des matériels qui figure au titre III devient de plus en plus coûteux à mesure qu'augmentent leur complexité et le rythme de l'instruction.

Il convient d'éviter de se livrer à de vaines supputations, qui devraient d'ailleurs différer selon l'armée considérée, et de se contenter d'exiger que les crédits du titre III couvrent le mieux possible le fonctionnement, l'instruction et l'entretien des forces.

Une remise en harmonie du titre III et du titre V est d'ailleurs envisageable dans un proche avenir puisque, la réforme des statuts devant, dès l'année prochaine, atteindre son régime de croisière financier, les crédits du titre III augmenteront proportionnellement moins vite que l'ensemble du budget de la défense, dont la croissance reste continue jusqu'en 1982. De ce fait, un effort plus important qu'actuellement pourra porter sur le titre V dont le pourcentage relatif pourra remonter.

Dans cette optique, l'Armée de Terre s'efforce d'ailleurs de réduire ses charges en effectifs, en mettant en œuvre un plan de réorganisation qui couvre la période de programmation et qui se traduira, en 1982, par une diminution de 20 000 postes dans l'effectif du contingent. Elle ne peut d'ailleurs aller plus loin dans cette déflation sous peine d'être obligée de revoir l'ensemble de son dispositif.

\*

\* \*

A la suite de ces remarques nous voudrions enfin exprimer deux souhaits formulés par votre commission : le premier a trait au service militaire, dans le cadre d'ensemble du service national ; à son sujet, nous souhaitons qu'un débat puisse s'instaurer devant notre Haute assemblée. Mais, au préalable, une équipe de travail constituée au sein de notre commission, prolongeant l'étude présentée l'an dernier par notre ancien collègue Pierre-Christian Taittinger, actualiserait et approfondirait les données du problème de manière à élaborer des propositions positives et sérieuses. La commission a ainsi désigné M. Ménard et votre rapporteur, membres du conseil permanent du service militaire, pour se charger de cette mission.

Le sujet est particulièrement délicat et risque de mettre en cause le moral de l'armée ; il peut donc apparaître imprudent de le traiter publiquement, d'emblée et sans préparation.

La procédure que suggère votre commission, et pour laquelle elle souhaite rencontrer l'accord du Gouvernement, nous semble inspirée de la prudence nécessaire dans une matière aussi complexe et d'une telle portée morale.

En second lieu, votre commission, sans prétendre résoudre le problème posé par les vœux des retraités militaires et de leurs ayants droit, a estimé, après avoir entendu leurs représentants, qu'il convient d'apporter une attention certaine à leurs demandes. Malgré les difficultés d'ordre juridique que pourrait entraîner la satisfaction intégrale de ces dernières, elle souhaiterait vivement que, dans un esprit de solidarité à l'égard de l'ensemble de la « famille militaire », et tout particulièrement à l'égard de certaines veuves spécialement défavorisées, le Gouvernement nous donne l'assurance qu'il continuera d'étudier et d'élaborer des mesures permettant de rétablir des situations matérielles extrêmement dignes de considération... et ce serait justice !

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Forces terrestres » du budget de la Défense pour 1977.

## ANNEXE

TABLEAU I

**Comparaison du budget militaire 1977  
avec le budget militaire initial de 1976.**

TITRE	ANNEE		VARIATIONS	
	1976	1977	En valeur.	En pourcentage.
Dépenses ordinaires (titre III)...	29 050	34 482,5	+ 5 432	+ 18,7
Dépenses en capital (titres V et VI).....	20 950	23 932,6	+ 2 982	+ 14,2
Totaux .....	50 000	58 415	+ 8 415	+ 16,8

TABLEAU II

**Répartition des crédits de paiement entre sections budgétaires.**

(En millions de francs.)

SECTION	1976		1977	
	Crédits (millions).	Pourcentage.	Crédits (millions).	Pourcentage.
Section commune .....	13 506	27	15 553	26,6
Section Air .....	10 055	20,1	11 592	19,8
Section Forces terrestres.....	13 762	27,5	15 863	27,2
Section Marine .....	7 937	15,9	9 692	16,6
Section Gendarmerie .....	4 740	9,5	5 715	9,8
Total .....	50 000	100	58 415	100

TABLEAU III

Répartition des autorisations de programme par catégories de dépenses.

(En millions de francs.)

	MONTANT	POURCENTAGE du titre.
<i>Titre V.</i>		
Etudes .....	556,90	9,01
Fabrications d'habillement, couchage, campement, ameublement .....	668,10	10,81
Fabrications d'armement.....	3 976,60	64,37
Fabrications de matériels divers.....	170	2,75
Infrastructure des services.....	96,20	1,56
Infrastructure opérationnelle et de stationnement.	679,50	11
Acquisitions immobilières.....	30,70	0,50
Total partiel.....	6 178	100
<i>Titre III.</i>		
Entretien des matériels programmés.....	950	»
Total général.....	7 128	»

TABLEAU IV

Répartition des crédits de paiement par catégories de dépenses.

(En millions de francs.)

	MONTANT	POURCENTAGE titre.	POURCENTAGE budget.
<i>Titre III.</i>			
Rémunérations et charges sociales .....	6 841,40	65,54	43,12
Entretien et activités des forces .....	1 146,41	10,98	7,23
Alimentation .....	837,72	8,03	5,26
Entretien de l'infrastructure .....	294,42	2,82	1,86
Dépenses centralisées de soutien .....	473,88	4,54	2,99
Entretien des matériels-programmes .....	642,60	6,16	4,05
Services centraux et frais d'exploitation des services .....	201,24	1,93	1,27
<b>Total .....</b>	<b>10 437,67</b>	<b>100</b>	<b>65,80</b>
<i>Titre V.</i>			
Etudes .....	523,50	9,65	3,30
Habillement, couchage, ameublement .....	551,44	10,16	3,48
Armement .....	3 404	62,75	21,46
Fabrications diverses .....	181,70	3,35	1,14
Infrastructure des services .....	112,13	2,07	0,71
Infrastructure opérationnelle .....	627,82	11,57	3,96
Acquisitions immobilières .....	24,50	0,45	0,15
<b>Total .....</b>	<b>5 425,09</b>	<b>100</b>	<b>34,20</b>
<b>Total général .....</b>	<b>15 862,76</b>		
<b>Titre III .....</b>			<b>65,80</b>
<b>Titre V .....</b>			<b>34,20</b>

**TABIEAU W**

**Evolution depuis 1975 du budget des Forces armées  
par rapport au budget de la Défense.**

(En millions de francs.)

TITRES	ANNEES					
	1975 (budget voté)		1976 (budget voté)		1977 (projet de budget)	
	Montant	Pourcentage (1)	Montant	Pourcentage (1)	Montant	Pourcentage (1)
<i>Titre III.</i>						
Autorisations de programme .....	683,02	26,36	670	26,27	950	29,23
Crédits de paiement ...	7 239,39	29,27	8 652,64	30,48	10 437,70	30,27
<i>Titre V.</i>						
Autorisations de programme .....	5 486,10	23,21	5 847,60	22,32	6 178	23,28
Crédits de paiement ...	4 451	23,36	4 909,45	23,43	5 425,10	22,68
<b>Totaux :</b>						
Autorisations de programme .....	6 119,12	23,50	6 517,60	22,67	7 128	23,93
Crédits de paiement .....	11 690,39	26,60	13 762,09	27,53	15 862,80	27,16

(1) Par rapport à l'ensemble du budget de la défense (transferts divers déduits) pour chaque catégorie de crédits.

TABLEAU VI

Comparaison des titres III des budgets 1976 et 1977.

(En millions de francs.)

	BUDGET voté 1976	PROJET de budget 1977	BALANCE	TAUX de variation
<i>Première et troisième parties. —</i> Rémunérations et charges sociales .....	5 764,6	6 841,4	+ 1 076,8	+ 18,7 %
<i>Quatrième partie. — Services cen-</i> <i>traux. :</i>				
Fonctionnement .....	54,2	69,8	+ 15,6	+ 28,8 %
Alimentation .....	714,5	837,7	+ 123,2	+ 17,2 %
Entretien et activités des forces terrestres .....	985,8	1 146,4	+ 160,6	+ 16,3 %
Dépenses centralisées de sou- tien .....	439,4	473,9	+ 34,5	+ 7,9 %
Frais d'exploitation des ser- vices .....	98,3	131,4	+ 33,1	+ 33,7 %
Entretien des matériels pro- grammés .....	484,2	642,6	+ 158,3	+ 32,7 %
Totaux quatrième partie.	2 776,5	3 301,8	+ 525,3	+ 18,9 %
<i>Cinquième partie. — Entretien</i> <i>des immeubles et du domaine</i> <i>militaire .....</i>	281,2	294,4	+ 13,2	+ 4,7 %
<i>Septième partie. — Convocation</i> <i>des réserves. — Préparation</i> <i>militaire .....</i>	30,3	(1)	— 30,3	»
<b>Totaux généraux ...</b>	<b>8 852,6</b>	<b>10 437,7</b>	<b>+ 1 585</b>	<b>+ 17,9 %</b>

(1) A partir de 1977, les allocations destinées à ce poste seront supportées par les chapitres « Rémunérations », « Alimentation » et « Entretien et activités des forces ».

TABLEAU VII

Comparaison des titres V des budgets 1976 et 1977.

(En millions de francs.)

DESIGNATION DU CHAPITRE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT				
	1976		1977			1976		1977		
	Montant (a)	Pourcentage	Montant (b)	Pourcentage	Taux d'augmen- tation $\frac{a-b}{a}$	Montant (c)	Pourcentage	Montant (d)	Pourcentage	Taux d'augmen- tation $\frac{d-c}{c}$
51 71. — Etudes .....	537,8	9,2	556,9	9	+ 3,5	505	10,3	523,5	9,6	+ 3,66
53-41. — Fabrications, habillement, ameublement .....	591,3	10,1	668,1	10,8	+ 13	450	9,16	551,4	10,2	+ 22,5
53-71. — Fabrications, armement .....	3 658,3	62,5	3 976,6	64,4	+ 8,7	3 067	62,4	3 404	62,7	+ 10,9
53-91. — Fabrications, matériels divers.	202	3,4	170	2,7	— 16	168,7	3,4	181,7	3,3	+ 7,5
54-51. — Infrastructure des services ..	88	1,5	96,2	1,5	+ 9,3	101	2	112,1	2,1	+ 11
54-61. — Infrastructure opérationnelle et de stationnement .....	740,9	12,7	679,5	11	— 8,3	597,7	12,2	627,8	11,6	+ 5,6
54-62. — Acquisitions immobilières ...	29,3	0,5	30,7	0,5	+ 5,8	20	0,4	24,5	0,5	+ 22,5
<b>Totaux .....</b>	<b>5 847</b>	<b>100</b>	<b>6 178</b>	<b>100</b>	<b>+ 5,7</b>	<b>4 910</b>	<b>100</b>	<b>5 425</b>	<b>100</b>	<b>+ 10,5</b>